

Conseil municipal du 09 février 2026

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 09 FEVRIER 2026 A 20 H

Le neuf février deux mil vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Madame BLANCHARD Joëlle, Maire.

Etaient présents : Mme BLANCHARD Joëlle – Mme CHARLOT Jeannine - Mme DAVOUST Maud – Mr DÉSIÉ Rodolphe - Mr GOHIER Philippe – Mr LARCHER Anthony - Mr LEHAY Jérémie - Mr LOURENCO David - Mr MASSOT Robert – Mr MORIN Alex - Mr PLARD Jérôme - Mme RÉAUTÉ Jocelyne

Conseillers municipaux absents : Mme JUPIN Laurence - Mr PICHARD Alexandre

Mme DAVOUST Maud est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 03 février 2026

Date d'affichage de la convocation : 03 février 2026

Date d'affichage du compte rendu : 16 février 2026

A 20h, le quorum étant atteint, on compte 12 présents, soit 12 votants.

Madame le Maire ouvre la séance.

Choix du secrétaire de séance

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance,

Voici l'ordre du jour :

- Budget général : demandes de subventions 2026 - demandes de cotisations 2026
- Budget général : cotisation – convention SPA
- Budget général : attribution indemnité gardiennage église
- Finances : vote du tableau des indemnités des Elus pour l'année 2025
- Questions diverses

□□□□□□

Conseil municipal du 09 février 2026

CM2026020901 BUDGET GENERAL – VOTE DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un tableau récapitulatif des subventions versées en 2025 aux associations locales, et les demandes formulées pour 2026

<i>Associations et organismes divers</i>	<i>Pour mémoire Vote du CM 2025</i>	<i>Demande par l'ass ou bilan</i>	<i>Vote du conseil municipal 2026</i>
Comité des fêtes *	250	bilan	250
FC de la charnie	0		0
ACPG - AFN	250	bilan	250
Club de la Charnie – Génération mouvement	250	bilan	250
Ass Anim'charnie	250	bilan	250
Coopérative scolaire	6 500	1 500	1 500
Association parents d'élèves	250	bilan	250
FGdon communal	0		0
Fabrik D'ID	250	bilan	250
Comité d'Echange Erve et Charnie- Sulzheim	250	250	250
Chambre des métiers de la Mayenne en 2025 : 1 jeune	50	Courrier 2 jeunes	(montant estimé) 100
MFR Bernay en champagne	100	Courrier 2 jeunes	100
Les ateliers d'histoire de la Charnie – le petit Babillard		bilan	0
Total des subventions	8 450		3450

1) * 2 Abstentions pour 12 votants

Autres Demandes

<i>Associations et organismes divers</i>	<i>Demande par l'ass</i>	<i>Vote du conseil municipal 2026</i>
Union Départementale des Ass Familiales de la Mayenne (UDAF)	100	60
Association Don du Sang	Pas de montant demandé	0
APF France Handicap	Pas de montant demandé	0
Association des Paralysés de France	Pas de montant demandé	0
Ligue contre le cancer Comité de la Mayenne	Pas de montant demandé	0
		60

Conseil municipal du 09 février 2026

Madame le Maire expose que les crédits des adhésions et cotisations sont habituellement votées en même temps que les subventions.

En considération de la nature de ces dépenses (et de l'imputation budgétaire différente de celle des subventions), ces dépenses, à inscrire à l'article 65748, sont soumises au vote du Conseil Municipal.

Adhésions - Cotisations	Montants sollicités 2026	Décision CM
Bénéficiaires		
CAUE	110	0
E-collectivités (montant estimé)	625	625
AMF - Cotisations	229.32	229.32
Maison de l'Europe	75	0
Comité Départemental de la Randonnée (demande minimum 40 €)	40	0
SPA (0.50 € par 787 hab) convention à renouveler	391.5	391.5
total =		1 245.82

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE, d'allouer les subventions précitées dans les tableaux ci-dessus pour l'année 2026. Celles-ci sont octroyées et versées au vu d'un justificatif détaillé des comptes de l'association.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

CM2026020902 BUDGET GENERAL COTISATION SPA

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de la SPA de la Mayenne pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière départementale. Une contribution annuelle de 0.50 € par habitant, soit pour un nombre d'habitants de 787, est demandée à la commune. La convention serait signée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2026 pour un montant de 391.50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE les termes de la convention à signer avec la SPA de la Mayenne pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière départementale,
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2026,
- S'ENGAGE à verser une contribution annuelle de 0.50 € par habitant.

Conseil municipal du 09 février 2026

CM2026020903 Attribution indemnité gardiennage église

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que Melle Célia DELAPORTE, assure le gardiennage de l'église de Torcé et propose de renouveler l'indemnité qu'il lui est prévu (délibération du 30 janvier 2004) fixée par les circulaires du 8 Janvier 1987

n°NOR/A/87/00006/C et du 29 juillet 2011 n°NORIOC/D/11/21246C. Cette délibération correspond à l'année 2026.

L'indemnité annuelle est de 503.42 €.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

- DECIDE d'accepter ce fonds de soutien.
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

CM2026020904 FINANCES : VOTE DU TABLEAU DES INDEMNITÉS D'ÉLUS POUR L'ANNÉE 2025

Considérant que chaque commune a l'obligation de présenter, avant le vote de leur budget primitif, un état récapitulatif annuel des indemnités versées aux élus. Madame le Maire, présente le tableau des indemnités et frais de mission versées sur l'année N-1.

Année 2025					
Année 2025	ELUS	Fonctions	Montants Brut des indemnités	Autres Mandat (CCC)	TOTAL
COMMUNE DE TORCÉ VIVIERS EN	BLANCHARD Joëlle	Maire	19 237,20 €		
COMMUNE DE TORCÉ VIVIERS EN	GOHIER Philippe	Adjoint au maire	4 636,68 €		
COMMUNE DE TORCÉ VIVIERS EN	LARCHER Anthony	Adjoint au maire	4 636,68 €		
COMMUNE DE TORCÉ VIVIERS EN	MORIN Alex	Adjoint au maire	4 636,68 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND acte des éléments figurant au tableau ci-dessus
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

- Elections municipales : tableau des permanences

Conseil municipal du 09 février 2026

Liste des délibérations

<u>CM2026020901</u>	Budget général : demandes de subventions 2026 – demandes de cotisations 2026	
<u>CM2026020902</u>	Budget général : cotisation – convention SPA	
<u>CM2026020903</u>	Budget général : attribution indemnité gardiennage église	
<u>CM2026020904</u>	Finances : vote du tableau des indemnités des Elus pour l'année 2025	

La séance est levée à vingt et une heures dix minutes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Maud DAVOUST



Madame le Maire
Joëlle BLANCHARD



Le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante et publiée dans la semaine qui suit celle-ci. (L.2121-15 du CGCT).

Liste des délibérations

<u>CM2026020901</u>	Budget général : demandes de subventions 2026 – demandes de cotisations 2026	
<u>CM2026020902</u>	Budget général : cotisation – convention SPA	
<u>CM2026020903</u>	Budget général : attribution indemnité gardiennage église	
<u>CM2026020904</u>	Finances : vote du tableau des indemnités des Elus pour l'année 2025	

La secrétaire de séance
Maud DAVOUST



Madame le Maire
Joëlle BLANCHARD

